

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures,

le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres : en exercice: 49 présents : 32 procurations: 10 votants : 42

PRESENTS: G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES: A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, P-J. CRASTES par M. MERMIN, C. CACOUAULT par F. GUILLET, M. GRATS par M. SALLIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSEE: M-N. BOURQUIN

Date de convocation : 12 novembre 2024

ABSENTS: J-L. PECORINI, P. CHASSOT, D. JUTEAU, J. CHEVALIER, C. DURAND, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DE SMEDT

Délibération n° c 20241125 fin 121

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE LOCAUX EUROPA

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget primitif 2024 - Budget annexe Locaux Europa.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget primitif 2024 du budget annexe Locaux Europa comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses	20 000,00 €		
Recettes	20 000,00 €		
Section d'investissement			
Dépenses	270 602,08 €		
Recettes	270 602,08 €		

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE: POUR: 42

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le secrétaire de séance, Michel DE SMEDT

Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie exécutoire cette délibération : Télétransmise en Préfecture le 05/12/2024 Publiée électroniquement le 05/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.





Budget annexe:

Locaux Europa

Année 2024

Conseil communautaire du 25 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID: 074-247400690-20241125-C20241125FIN121-DE

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget annexe des locaux Europa 2024 est voté le 25 novembre 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 février 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les projets de la collectivité.

Budget annexe Locaux Europa

Section d'exploitation : dépenses et recettes

Chapitres	BP 2023	Proposition BP 2024	Evol % BP 2023-2024
011 - Charges à caractère général	16 000.00	-	-100%
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-
Sous-total Dépenses réelles	16 000.00	-	-100%
042 - Ordre entre sections	20 000.00	20 000.00	0%
Sous-total Opération d'ordre	20 000.00	20 000.00	0%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	36 000.00	20 000.00	-44.44%

Chapitres	BP 2023	Proposition BP 2024	Evol % BP 2023-2024
74 – Dotations et participations	-	16 927.21	NS
75 - Autres produits de gestion courante	36 000.00	-	-100%
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	3 072.79	NS
Sous-total Recettes réelles	36 000.00	20 000.00	-44.44%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	36 000.00	20 000.00	-44.44%

Ce budget était jusqu'à 2023 assujetti à TVA permet d'encaisser les loyers des locaux du bâtiment Europa et de financer les frais d'entretien et travaux de maintenance.

Depuis que l'ancien locataire est parti, nous avons repris les locaux en usage pour la collectivité en y installant plusieurs services :

- Petite enfance
- Transition écologique
- Déchets et flotte automobile

Ce budget annexe dispose d'un excédent d'investissement de plus de 193 k€ qui pourrait permettre le financement de travaux importants de rénovation du bâtiment dans le futur. Cet excédent est issu des provisions d'amortissement.

Section d'investissement : dépenses et recettes

Chapitres	BP 2023	Proposition BP 2024	Evol % BP 2023-2024
21 - Immobilisations corporelles	20 000.00	270 602.08	NS
Sous-total Dépenses réelles	20 000.00	270 602.08	NS
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 000.00	270 602.08	NS

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022- 2023
001 – Solde d'exécution de la SI reporté	5 000.00	250 602.08	-100.0%
Sous-total Recettes réelles	5 000.00	0.00	
040 - Amortissement biens	19 800.00	20 000.00	1.0%
Sous-total Opérations d'ordre	19 800.00	20 000.00	1.0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 800.00	270 602.08	-19.4%

Il est prévu une enveloppe d'investissement au budget 2024 pour couvrir d'éventuels travaux de rénovation.